



---

**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA 98<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE<sup>1</sup>**  
**DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC**  
**Tenue le jeudi 18 octobre 2018**

L'Ordre invite les membres à se référer au rapport annuel de l'Ordre de l'année en cours pour obtenir les rapports détaillés des activités du siège social. Le rapport annuel est disponible sur le site Internet de l'Ordre ou au siège social.

L'assemblée générale se tient à l'Hôtel Plaza, à Québec. L'assemblée débute à 16 h 00 et est composée de 80 ingénieurs forestiers.

L'avis de convocation a été adressé aux membres selon les dispositions du Code des professions.

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le président de l'Ordre, M. François Laliberté, ing.f., souhaite la bienvenue à tous et déclare l'assemblée ouverte et régulièrement constituée, le quorum étant assuré.

Sur une proposition d'Éric Provost  
Appuyée par André Dion

Me Jocelyn Vallerand agit à titre de président de séance.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition de Jérôme Fournier  
Appuyée par Isabelle Fortin

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 97<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE TENUE À QUÉBEC, LE 26 OCTOBRE 2017**

Le texte du procès-verbal de la 97<sup>e</sup> assemblée générale est disponible sur le site Internet de l'Ordre et au siège social. Des copies ont été remises aux congressistes.

Sur une proposition de Tony Côté  
Appuyée par Vincent Barrette

La dispense de lecture du procès-verbal est adoptée à l'unanimité.

---

<sup>1</sup> Ce procès-verbal sera adopté par l'assemblée des membres lors de l'assemblée générale qui suit.

Le président demande à deux membres qui y étaient présents de proposer et d'appuyer l'adoption du procès-verbal s'ils l'estiment conforme aux propos tenus alors.

Sur une proposition de Sébastien Michaud-Larochelle  
Appuyée par Jean-Simon Fortin

**Le procès-verbal de la 97<sup>e</sup> assemblée générale, tenue à Québec, le 26 octobre 2017, est adopté à l'unanimité, tel que présenté.**

#### **4. AFFAIRES DÉCOULANT DE CE PROCÈS-VERBAL**

Le président informe l'assemblée qu'un groupe de travail a été formé afin de discuter du statut de retraité.

#### **5. RAPPORT SUR LES ÉLECTIONS 2018**

Le président de l'Ordre, M. François Laliberté, fait part des résultats des élections 2018 à l'assemblée selon le rapport des élections préparé par la secrétaire de l'Ordre et qui a mis le processus électoral en branle entre janvier et mars.

##### **Élections**

Pour l'année 2018-2019, les sièges suivants étaient à pourvoir :

- Présidence
- Québec 2 postes
- Côte-Nord 1 poste
- Saguenay--Lac-St-Jean--Nord-du-Québec 1 poste

##### **Présidence**

Pour l'année 2018, le poste de président est à pourvoir. Le président est élu au suffrage universel des membres. 1 seule candidature a été déposée auprès de la secrétaire.

**FRANÇOIS LALIBERTÉ, ing.f., Laval 1986, est déclaré élu sans opposition**

##### **Saguenay – Lac-Saint-Jean – Nord-du-Québec :**

Dans la section régionale Saguenay – Lac-Saint-Jean – Nord-du-Québec, il y avait 1 poste à pourvoir et un seul candidat s'est présenté.

**TONY CÔTÉ, ing.f., Laval 1995, a été déclaré élu sans opposition.**

##### **Québec :**

Dans la section régionale de Québec, il y avait 2 postes à pourvoir et deux personnes ont présenté leur candidature

**JEAN-SIMON FORTIN, ing.f., Laval 2010, a été déclaré élu sans opposition.**

**SÉBASTIEN MICHAUD-LAROCHELLE, ing.f., Laval 2016, a été déclaré élu sans opposition.**

##### **Côte-Nord :**

Dans la section régionale Côte-Nord, il y avait 1 poste à pourvoir et une seule candidate s'est présentée.

**NATACHA SÉNÉCHAL, ing.f., Laval 2008, a été déclarée élue sans opposition.**

Nous remercions ces nouveaux administrateurs pour leur contribution aux affaires de l'Ordre. Le président en profite pour présenter les autres administrateurs qui forment le Conseil d'administration et qui ont entamé la deuxième ou troisième année de leur mandat.

**Bas-St-Laurent – Gaspésie**

Mme Mélanie Rioux, Laval 2006  
(nommée par le CA le 23-02-2018)

**Québec**

M. Jérôme Fournier, Laval 2008  
(nommé par le CA le 09-12-2016)  
M. Gabriel Pilote, Laval 2010  
M. Éric Provost, Laval 1991

**Mauricie**

M. Christian Gagnon, Laval 2013  
(nommé par le CA le 29-04-2016)

**Etrie – Montérégie – Centre-du-Québec**

M. Guy Larochelle, Laval 1988

**Montréal – Lanaudière**

M. Normand Lesieur, Laval 1982  
(Nommé par le CA le 9 décembre 2016)

**Outaouais – Laurentides**

Vincent Barrette, Laval 1984  
(Nommé par le CA le 1<sup>er</sup> décembre 2017)

**Abitibi – Témiscamingue**

Patrick Taylor, Laval 1998

Les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec sont :

Mme Céline Bélanger  
M. Ross Guertin  
M. Jacques Henrichon  
Mme Carole Lemire

Le président présente tour à tour les membres du Conseil d'administration 2018-2019.

**6. MESSAGE DU PRÉSIDENT**

Les actions du Conseil d'administration de l'Ordre sont principalement orientées vers :

- La reconnaissance et la mise en valeur des compétences
- La responsabilité et l'imputabilité professionnelles
- La collaboration
- Une vision globale et une approche intégrée de l'aménagement du milieu forestier.

**7. PRÉSENTATION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE L'ORDRE**

Le rapport annuel de l'Ordre a été préparé en conformité avec les dispositions établies par règlement du Gouvernement et sera déposé à l'Assemblée nationale par le ministre responsable de l'application des lois professionnelles.

Le rapport annuel comprenant le rapport d'activités et le rapport financier de l'Ordre pour l'exercice clos le 31 mars

2018 est disponible sur le site Internet de l'Ordre et est posté aux membres qui en ont fait la demande.

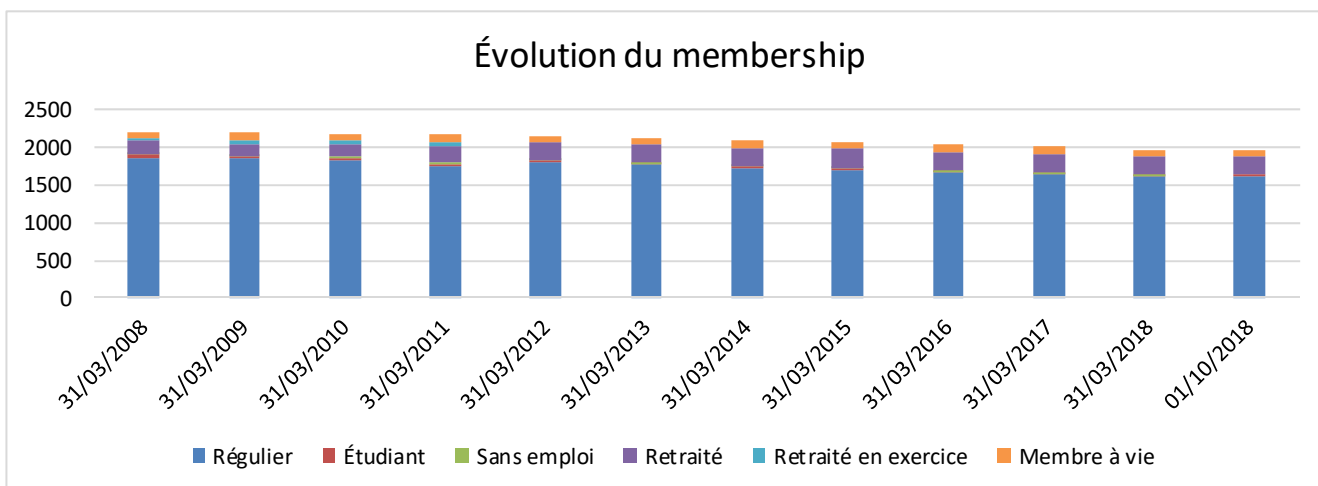
L'équipe du siège social est constituée de 7 personnes en plus du syndic et de la syndique adjointe. Trois personnes à temps partiel font également partie de l'équipe.

En admission, ce sont 3 analystes qui travaillent sur une base d'honoraire (par dossier). Au total, 70 bénévoles contribuent à la diversité de l'expertise.

➤ Le tableau des membres

Membres au 1 <sup>er</sup> avril 2017		2006
Ajouts		+ 66
Permis délivrés	51	
Permis temporaire	1	
Réinscriptions	14	
Retraits		- 110
Radiations pour non-paiement	41	
Radiations pour cause disciplinaire	0	
Démissions	63	
Décès	6	
Membres au 31 mars 2018		1962

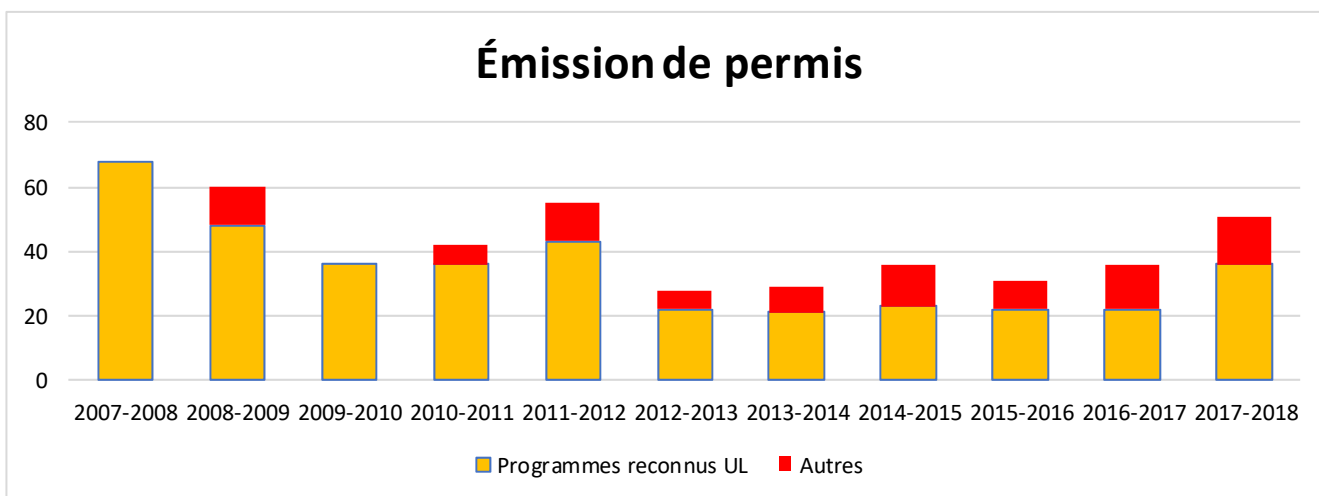
Au global, c'est avec une diminution de 44 membres que nous avons terminé l'année.



➤ L'admission

Cependant, l'émission de nouveaux permis est en hausse.

La variété de profils de candidats au titre ne cessant d'augmenter, nous avons dû réviser notre processus d'admission par équivalence afin d'en tenir compte. L'Ordre est tenu d'analyser toutes les candidatures qui sont soumises.



➤ L'inspection professionnelle

Le processus d'inspection professionnelle continue de faire l'objet de modification, notamment par :

- Une gestion du risque renforcée;
- Une augmentation du nombre de questionnaires transmis passant de 140 à 210;
- Plus d'enquêtes portant sur la compétence.

Pour y parvenir, nous avons procédé aux actions suivantes :

- Modification du règlement qui a été en consultation des membres jusqu'au 26 octobre.
- Transfert de pouvoir vers le Directeur de l'inspection qui permet de réagir plus vite.
- Embauche de 2 assistants à temps partiel qui permet de réduire le temps d'analyse et de rédaction des rapports sans visite.

Les points d'amélioration qui ont été relevés chez les membres inspectés dans la dernière année sont notamment :

- Gestion documentaire
- Tenue du registre des instruments

➤ La formation continue

Nous sommes toujours en attente de l'Office des professions du Québec quant à notre projet de Règlement sur la formation continue déposé en avril 2016. Les membres seront éventuellement consultés sur ce projet, le moment venu.

Un sondage est actuellement en cours auprès des membres afin de connaître les besoins de ceux-ci en formation continue.

Dans la dernière année, ce sont 12 activités de formation et 3 cafés-conférences qui ont été offerts.

➤ L'exercice illégal et l'usurpation de titre

La plupart des dossiers traités en exercice illégal ou en usurpation de titre sont issus d'informations transmises par nos membres. Nous les en remercions.

La majorité des dossiers sont réglés sans recours légaux par voie de lettres ou de mises en demeure.

Durant la dernière année, nous avons ouvert 15 dossiers et en avons réglé 6. Dix de ces cas sont potentiellement des cas d'exercice illégal alors que 5 sont des cas d'usurpation de titre.

➤ Le rapport du Bureau du syndic

Le Bureau du syndic a été très actif dans la dernière année.

Dossiers en cours au 1 <sup>er</sup> avril 2017 :	9
Dossiers ouverts en cours d'année :	13
Dossiers fermés en cours d'année :	11
Dossiers actifs au 31 mars 2018 :	11

1 conciliation de comptes  
44 demandes d'information

➤ Le conseil de discipline

Le conseil de discipline a tenu 2 audiences, l'une portant sur une plainte privée et l'autre provenant du bureau du syndic.

Le conseil a prononcé une déclaration de culpabilité.

Les sanctions imposées :

- 4 amendes
- 1 paiement des débours
- 28 réprimandes
- Aucune radiation

➤ Les Communications

Le département des communications est un autre secteur très actif de l'Ordre. En plus de la production de tout document qui émane de l'Ordre, il assure une présence soutenue auprès des étudiants en génie forestier de l'Université Laval.

Voici une liste non exhaustive des activités de communication :

Notre présence sur les réseaux sociaux :

Facebook : 1570 personnes nous suivent

Twitter : 490 abonnés

You Tube : Vidéos de promotion: 41 000 visionnements depuis 5 ans, 6 900 dans la dernière année. Ces visionnements ont eu un effet réel sur l'augmentation des inscriptions aux programmes de foresterie à l'Université Laval.

Capsules du président : la première capsule a été vue 400 fois. Celle d'octobre 2018 l'a été 500 fois.

➤ Les modifications réglementaires

Notre règlement modifié portant sur les conditions et modalités de délivrance des permis est entré en vigueur en juin 2017. Il comporte notamment des modifications importantes quant à l'éligibilité d'un maître de stage.

Le Règlement portant sur l'inspection professionnelle est en cours d'analyse auprès de l'Office des professions alors que le Règlement sur la rémunération des administrateurs élus est maintenant en application.

Quant à la modernisation de la Loi sur les ingénieurs forestiers, les travaux se poursuivent avec la collaboration de notre chargé de projet, monsieur Gérard Szaraz, ing.f.

- La refonte du Code des professions de juin 2017

Cette refonte majeure a des implications à plusieurs égards pour les ordres professionnels.

- L'assemblée générale annuelle comporte désormais 2 consultations des membres en vue de fixer le montant de la cotisation de l'année à venir. C'est aussi cette assemblée qui vote l'augmentation de salaire du président et des administrateurs élus.
- Le Code modifié fixe de nouvelles exigences en matière de gouvernance, notamment par les éléments suivants :
  - Des formations obligatoires pour les administrateurs;
  - Un Code d'éthique pour les administrateurs qui existait déjà dans notre cas, mais aussi par la mise en place d'un comité d'enquête en éthique;
  - La publication d'une Déclaration de service (à venir);
  - La mise en place d'une Politique de gestion de risque (à venir).
- Les nouvelles obligations pour les membres:
  - Un format d'adresse courriel standardisé
  - L'obligation de déclaration d'accusation au criminel
  - Une sensibilisation aux actes dérogatoires en matière sexuelle
- L'exercice illégal
  - La hausse du montant des amendes minimales
  - L'élimination du délai de prescription

## **8. PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018**

La directrice générale et secrétaire de l'Ordre, Mme Marielle Coulombe, ing.f., présente les résultats de l'exercice financier terminé le 31 mars 2018, tel que présenté au rapport annuel 2017-2018.

L'année financière s'est terminée avec un surplus de 10 162 \$. Ce qui porte la valeur du fonds d'administration, non affecté à 796 018 \$.

## **9. COTISATION DES MEMBRES POUR L'ANNÉE 2019-2020**

### **9.1 Rapport de Marielle Coulombe, secrétaire de l'Ordre sur la consultation des membres en vertu de l'article 103.1 du Code des professions**

La consultation des membres par voie électronique a débuté le 18 septembre. Sept commentaires nous ont été transmis dont 1 en défaveur d'une augmentation de la cotisation, 2 en faveur d'une augmentation maximale équivalente à l'Indice des prix à la consommation et un en faveur de l'augmentation proposée. Les autres commentaires étaient d'ordre général.

Une demande a été adressée à l'Ordre pour qu'il étudie la possibilité d'un statut de membre œuvrant dans un domaine hors du domaine de la foresterie.

## 9.2 Projections budgétaires 2019-2020

La directrice générale présente les projections budgétaires 2019-2020 sur lesquelles s'appuie la proposition de rémunération des administrateurs élus ainsi que le montant anticipé de la cotisation 2019-2020.

## 9.3 Projet de résolution du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration présente à l'assemblée le projet de résolution concernant la cotisation 2019-2020 qu'il prévoit adopter lors de la tenue de sa prochaine réunion, soit :

DE FIXER la cotisation annuelle des membres de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec pour l'exercice 2019-2020 à 570 \$, représentant une augmentation de 15 \$ (soit une augmentation de 2,7 %)

ET

DE FIXER au 31 mars 2019, la date limite du paiement de la cotisation 2019-2020.

## 9.4 Nouvelle consultation des membres présents

L'assemblée n'émet pas de nouveaux commentaires.

# 10. APPROBATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ÉLUS

## 10.1 La rémunération du président

Le président n'a pas droit à l'allocation de présence des administrateurs. Il reçoit une allocation pour technologie de 660 \$/an. Le montant de sa cotisation est couvert par l'Ordre et il n'aura pas droit à une allocation de départ ou de transition au terme de son mandat. Sa rémunération actuelle se situe à 50 % de la rémunération de la moyenne des présidents d'autres ordres, exception faite des 7 plus gros ordres.

Le Conseil d'administration propose que le salaire du président soit de 30 384 \$ pour l'année 2019-2020.

Sur une proposition de François Marquis

Il est résolu à l'unanimité

**Que l'augmentation du salaire du président soit de 2 143 \$ ou 7,6 % portant celui-ci à 30 384 \$ pour l'année 2019-2020.**

## 10.2 La rémunération des administrateurs élus sauf le président

Concernant la rémunération des administrateurs élus sauf le président, le Conseil d'administration propose le statu quo avec l'année 2018-2019, soit la parité avec les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec qui reçoivent de celle-ci une allocation de présence comme suit :

Pour une demi-journée : 100 \$

Pour une journée (+ de 3,5 heures) : 200 \$

Sur une proposition de Nicolas Meagher

Il est résolu à l'unanimité



Que la rémunération des administrateurs élus sauf le président pour l'année 2019-2020 soit maintenue à 100 \$ pour une demi-journée et à 200 \$ pour une journée.

11. **NOMINATION DES AUDITEURS POUR 2018-2019**

Le Code des professions prescrit que, au cours de l'assemblée générale, les membres de l'Ordre élisent les vérificateurs chargés de vérifier les livres et comptes de l'organisation.

Au cours de la dernière année, ces services professionnels ont été rendus à l'Ordre par la firme Brassard, Carrier, comptables agréés qui signe notre rapport financier de l'exercice clos le 31 mars 2018. Compte tenu de la qualité des services rendus et du prix compétitif, le Comité exécutif recommande de renouveler le mandat de M. Bruno Brassard Carrier pour l'année 2018-2019.

Sur une proposition de Tony Côté  
Appuyée par André Dion

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE M. François Vézina, CPA de la firme Brassard, Carrier, et associés inc. soit désigné pour vérifier les livres et comptes de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec pour l'exercice financier 2018-2019.

12. **SUIVIS DES PROPOSITIONS 2017 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Aucune proposition n'a été déposée en 2017.

13. **PROPOSITIONS 2018 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Une seule résolution a été déposée par l'Association des consultants en foresterie.

On questionne la validité d'une telle résolution déposée par une entité sociale. Étant donné qu'aucun représentant n'est présent dans la salle pour présenter la résolution, celle-ci n'est plus considérée valide.

14. **AUTRES AFFAIRES**

Aucun point n'est soulevé à cet item.

15. **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur une proposition de François Lévesque  
Appuyée par François Martel

La séance est levée à l'unanimité.

Marielle Coulombe, ing.f.  
Directrice générale et secrétaire